

APPEL A PROJET

Tableau de bord de gestion de centre-ville

-

Association Centre-Ville en Mouvement

Sommaire.

1. L'association Centre-Ville en Mouvement.
2. Objet de l'appel à projet.
3. L'observatoire de gestion du centre-ville.
4. Le projet de tableau de bord centre-ville.
5. Spécifications techniques.
6. Nombre de villes couvertes par le projet de tableau de bord.
7. Types de sociétés recherchées.
8. Nature de la proposition attendue des candidats à l'appel à projet.
9. Partenariat.
10. Date de remise des projets et calendrier.
11. Contacts et adresse.

1. L'association Centre-Ville en Mouvement

Depuis 2005, Centre-Ville en Mouvement, association d'élus et de parlementaires, a pour objectif de favoriser l'échange de réflexions et de bonnes pratiques pour le renouveau des cœurs de villes.

Le groupement est structuré dans son Bureau par des collèges de Maires, de consulaires, de Hauts Fonctionnaires, de chercheurs, d'associations de commerçants...

Pour être en contact direct avec les collectivités, Centre-Ville en Mouvement a créé le Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation. Ce Réseau favorise les échanges et les bonnes pratiques dans des domaines divers, tels que le commerce, la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, les nouvelles technologies, le développement durable.

Centre-Ville en Mouvement compte aujourd'hui près de 600 villes membres.

2. Objet de l'appel à projet

L'association nationale Centre-Ville en Mouvement lance son 4^{ème} Observatoire en 2018 qui portera sur la gestion de centre-ville. Dans ce cadre, l'association souhaite mettre en place en 2019 un tableau de bord d'indicateurs de la situation des centres-villes de 119 communes de plus de 10 000 habitants membres du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation.

Pour ce faire, l'association lance un appel à projet national ouvert aux cabinets d'études, aux sociétés spécialisées dans la fourniture de données statistiques ou dans le traitement informatique des data pour participer à l'élaboration de ce tableau de bord.

3. L'observatoire de gestion du centre-ville

L'association Centre-Ville en Mouvement a déjà lancé 3 observatoires différents :

- L'Observatoire du commerce et de l'artisanat
- L'Observatoire de la vie urbaine et de l'environnement
- L'Observatoire de la mobilité et de l'énergie

Le 4^{ème} observatoire lancé par l'association portera sur la gestion des centres-villes, à savoir le diagnostic et le suivi objectifs du niveau de santé d'un centre-ville, en encourageant la mesure avec des outils et pratiques adaptés.

Cet observatoire se veut être très opérationnel pour aider les élus et techniciens des mairies, des EPCI, des EPL et des Chambres consulaires à :

- mieux appréhender les situations diverses de chaque centre-ville,
- identifier les points faibles et leurs causes,
- prendre des décisions avec la plus grande objectivité,
- suivre dans le temps l'efficacité des actions engagées et opérer les corrections éventuelles.

4. Le projet de tableau de bord centre-ville

L'association Centre-Ville en Mouvement prévoit que l'observatoire de la gestion de centre-ville fournisse aux villes membres du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation courant 2019 un tableau de bord où elles pourront trouver des indicateurs clés sur la population, le logement, l'économie, le commerce, les flux piétonniers et se comparer à des échelles de moyennes pour identifier d'un seul coup d'œil la nature de leur problématique et commencer un travail d'investigation.

L'outil n'aura pas vocation à fournir une étude approfondie mais plutôt de donner quelques repères simples et révélateurs de la situation d'un centre-ville pour alerter les élus ou techniciens des territoires et les mettre sur la voie d'un diagnostic pour préciser les axes de développement à prioriser.

5. Spécifications techniques

5.1. Champ d'analyse du tableau de bord.

5.1.1. Objectif :

Dans le même esprit qu'un tableau de bord de voiture, il ne s'agit pas de fournir une longue liste de chiffres mais de sélectionner quelques indicateurs clés illustrant d'un seul coup d'œil le niveau de santé d'un centre-ville.

5.1.2. Transversalité :

Le tableau de bord doit offrir un regard global sur le centre-ville. Témoin de la multi fonctionnalité du centre-ville, il doit donner à l'observateur une vision qui dépasse la seule focale de la vacance commerciale, trop souvent considérée comme le principal révélateur de la santé du centre-ville.

Le tableau de bord est comparable à la check-list du pilote qui vérifie l'état de toutes les fonctions vitales.

5.1.3. Les composantes de la centralité, porte d'entrée principale du diagnostic :

Ce qui fait d'un centre-ville un véritable centre est l'accumulation au même endroit de plusieurs fonctions. Plus cette superposition de fonctions est grande, plus la centralité est forte.

Une bonne centralité attire le flux de l'extérieur (effet centripète), c'est le « carburant » qui assure la vitalité du centre-ville. Une mauvaise centralité fait l'inverse, elle renvoie ses habitants vers l'extérieur, faute de donner des raisons de rester.

Les composants de la centralité d'un centre-ville peuvent être très nombreux. Ils ne sont malheureusement pas tous mesurés ou renseignés dans un tableau de bord. Donc la sélection des indicateurs pour le tableau de bord se limitera à quelques thèmes.

Les thèmes les plus renseignés sont ceux qui sont recensés par l'INSEE ou les fichiers SIREN/SIRET comme : la population, le logement, l'emploi ou les entreprises.

De nombreuses données existent sur d'autres thèmes mais sont moins centralisées et nécessitent des recherches plus longues : offre commerciale et artisanale, offre de mobilité, offre de stationnement, équipements publics, présence des administrations, services de santé, établissements d'enseignement, marchés non sédentaires, programmation culturelle...

5.1.4. Evolution du territoire :

Les indicateurs doivent se regarder sur plusieurs années pour permettre à l'observateur de constater les améliorations ou les dégradations sur les différents sujets.

5.1.5. Les indicateurs de performance :

Au-delà des composantes de la centralité qui sont les causes internes de la bonne ou mauvaise santé d'un centre-ville, il convient d'ajouter au tableau de bord des indicateurs de performance, qui sont donc plutôt des conséquences.

Les indicateurs de la performance sont : les flux entrants, le niveau de chômage, la vacance dans les logements et les commerces, les chiffres d'affaires des entreprises, le taux de faillite des entreprises, le taux d'occupation des hôtels, la fréquentation des parcs de stationnement, la fréquentation des gares ou lignes de transport en commun, la valeur locative des commerces, le prix du foncier etc.

Dans l'analyse de la performance, on trouve aussi les évolutions des composantes de la centralité comme la taille de la population par exemple, qui sont à la fois des causes des conséquences futures et des conséquences des contextes précédents.

L'évolution des indicateurs doit se regarder sur 3, voire 5 années si possible.

5.2. Types d'Indicateurs envisagés dans le tableau de bord.

On peut classer en deux types les indicateurs du tableau de bord :

- Les données « brutes ».
- Les indicateurs « travaillés ».

5.2.1. Les données « brutes » :

Il s'agit là de renseigner le tableau de bord avec quelques données clés de base comme :

- le nombre d'habitant du centre-ville et son évolution,
- l'âge de la population,
- les CSP représentées,
- la composition des ménages,
- le nombre de logements du centre-ville et le taux de vacance,
- la taille et composition des logements,
- l'ancienneté des logements,
- la répartition logement individuel / logement collectif,
- la répartition locataires / propriétaires,
- la répartition résidence principale / résidence secondaire,
- la part de logements sociaux,
- le niveau d'ancienneté des logements,
- le revenu médian des habitants du centre-ville,
- le taux de pauvreté du centre-ville,
- la répartition actifs / Inactifs,
- les secteurs d'activité des emplois,
- la répartition des types de contrats CDI / CDD / Interim,
- la taille des entreprises,
- la répartition des entreprises par secteur d'activité,
- le nombre d'établissements de pieds d'immeuble avec devanture,
- les secteurs représentés des activités de pied d'immeuble (alimentaire, équipement, etc...),
- la répartition indépendants / enseignes des commerces,
- l'ancienneté des commerces.

5.2.2. Les indicateurs « travaillés » :

Il s'agit ici d'indicateurs sur mesure qui répondraient de manière plus pointue aux interrogations des territoires pour leur centre-ville et pourraient être proposés dans le tableau de bord.

A l'instar des « KPI's » (indicateurs clés de performance) en entreprise, l'objectif est de modéliser des indices nouveaux et créatifs qui parlent d'eux-mêmes et deviennent des standards de l'évaluation des centres-villes.

Ces indices combineront plusieurs data pour donner un ratio symbolique. Voici quelques exemples :

- un « indice de poids du centre-ville » qui serait le rapport entre la population résidente du centre-ville et la population totale de la commune, à cela pourrait s'ajouter l'évolution du ratio qui serait nécessairement une information déterminante pour situer l'importance de l'enjeu,
- un « indice de commercialité » qui serait un rapport entre le nombre d'établissements et le nombre d'habitants d'un périmètre donné et son évolution – cela pourrait donner, avec la présence d'une échelle de comparaison, une indication sur une « sur offre » ou « sous offre » commerciale,
- un « indice de densité du petit commerce » qui donnerait un ratio entre le nombre de petits commerces et le nombre d'habitants, et son évolution – ceci pourrait permettre, avec une échelle de comparaison, de jauger la suffisance de l'offre ou son excès, puis ses difficultés,
- un « indice d'équilibre petit / grand commerce » qui serait un ratio entre petits commerces et grandes surfaces sur l'agglomération, et son évolution – ceci pourrait permettre, avec une échelle de comparaison, de pointer du doigt un éventuel déséquilibre,
- un « indice d'accessibilité commerciale alimentaire » qui serait une mesure de l'accessibilité à pied au petit commerce dans la ville en retenant 3 catégories : boulangeries, boucheries / charcuteries, restaurants – ceci pourrait identifier un enjeu de recentrage géographique de l'équipement

commercial sur les zones de concentration résidentielle, et les besoins en requalification de voirie, en stationnement ou en solutions de mobilité.

Dans cette logique de recherche des raisons de dévitalisation d'un centre-ville, les pistes d'investigation sont infinies et ouvrent de nombreuses possibilités de création d'indicateurs spécifiques.

Le présent appel à projet n'a pas vocation à lister toutes les données, ni d'imposer tel ou tel indicateur aux candidats, mais seulement d'inspirer les sociétés sur la recherche d'angles d'analyse qui révèlent la situation d'un centre-ville. Par contre, il est important de considérer la largeur du spectre de l'observation pour prendre le pouls d'un centre-ville dont les vocations et facteurs de fonctionnement sont multiples : habitat, emploi, offre commerciale, stationnement, mobilité...

Voici encore quelques exemples d'indices possibles pour illustrer l'amplitude de l'analyse :

- un « indice de concentration » qui combinerait un nombre d'établissements implantés sur un espace donné comme une rue ou un cœur de ville etc...
- un « indice de diversité commerciale » qui évaluerait la répartition équilibrée des activités de commerce (alimentaire, textile...),
- un « indice de valeur locative » qui situerait le prix du m² par an des loyers commerciaux,
- un « indice de richesse » qui combinerait les indicateurs de revenus médians, taux d'actifs, etc...
- un « indice de rayonnement » qui mesurerait le rayonnement de la ville par rapport à l'origine moyenne des flux,
- un « indice d'affluence » qui donnerait le ratio entre le nombre d'habitants du centre-ville et le nombre de personnes fréquentant en moyenne le centre-ville dans la journée, comparé à une moyenne nationale,
- des indicateurs de flux informant sur le jour de la semaine et le créneau horaire les plus fréquentés du centre-ville, comparés aux moyennes nationales,
- un « indice de prix des produits alimentaires (PGC) » comparant l'écart de prix moyen constaté entre ceux des supérettes et supermarchés installés dans le périmètre du centre-ville et ceux des hypermarchés implantés dans la zone de chalandise périphérique, et comparaison de cet écart avec l'écart moyen constaté nationalement.

5.3. Proposition de données ou d'indicateurs par thème que pourraient comporter le tableau de bord.

Cette liste est non obligatoire, ni exhaustive, elle a seulement pour objectif d'illustrer concrètement les thèmes de l'investigation menée par les territoires pour comprendre la problématique de leur centre-ville, et les types de données ou d'indicateurs qui pourraient figurer dans le tableau de bord.

Cette liste sert donc de base de réflexion aux candidats de l'appel à projet, qui devront se sentir ensuite totalement libres de proposer les données et indicateurs qu'ils souhaitent, en fonction de leur expertise, des données dont ils disposent et de leur stratégie commerciale.

Dynamique démographique :

1/ Nombre d'habitants du centre-ville et son évolution sur 3 ou 5 ans, comparé avec Base 100 évolution nationale.

2/ Répartition des habitants entre le centre-ville et le reste de la ville et son évolution, comparée avec Base 100 répartition et évolution nationale.

3/ Composition des ménages sur le centre-ville et celle du reste de la ville et son évolution, comparée avec Base 100 composition et évolution nationale.

4/ Répartition des tranches d'âge des habitants du centre-ville, comparée à celle des habitants du reste de la ville et son évolution, comparée avec Base 100 nationale.

5/ Taux de croissance de la population : évolution de la population en %, et comparaison avec évolution nationale.

6/ Taux de renouvellement de la population : part des habitants résidant sur la commune ou la zone de chalandise depuis moins de 5 ans, et comparaison avec taux national.

7/ Taux de migrations quotidiennes : part des actifs quittant la commune chaque jour et comparaison avec taux national.

Résidentialité :

8/ Taux de vacance résidentielle, comparée avec taux national.

9/ Age des logements du centre-ville comparé à celui du reste de la ville, et avec l'âge moyen national.

10/ Répartition des types de composition de logements (T1, T2...) du centre-ville comparée à celle des logements du reste de la ville, et comparée aussi avec le niveau national.

Richesse :

11/ Revenu médian des habitants du centre-ville comparé à celui des habitants du reste de la ville, et comparé aussi avec le niveau national.

12/ Taux de pauvreté du centre-ville comparé à celui du reste de la ville, et comparé aussi avec le niveau national.

13/ Taux d'inactifs du centre-ville comparé à celui des habitants du reste de la ville, ou bien un « indice de richesse » qui combine les 3 indicateurs précédents (revenus médians, taux de pauvreté, taux d'inactifs/actifs).

14/ Répartition des types de contrats CDI / CDD / Interim sur le centre-ville comparée au reste de la ville, et comparée aussi avec le niveau national.

15/ Répartition des CSP des habitants du centre-ville comparé à celui des habitants du reste de la ville, et comparée aussi avec le niveau national.

16/ Répartition locataires / propriétaires des logements du centre-ville comparée à celle du reste de la ville, et comparée aussi avec le niveau national.

Dynamique économique :

17/ Nombre d'entreprises implantées en centre-ville et son évolution, comparé au reste de la ville.

18/ Taille des entreprises, comparée à celle du reste de la ville, et comparée aussi avec le niveau national.

19/ Répartition des entreprises par secteur d'activité comparée à celle du reste de la ville, et comparée aussi avec le niveau national.

20/ Taux de création et de fermeture des entreprises implantées en centre-ville comparés à ceux du reste de la ville et aussi avec le niveau national.

Commercialité :

21/ Nombre d'établissements de pieds d'immeuble avec devanture dans le centre-ville et son évolution.

22/ « Indice de commercialité » qui donne le rapport entre le nombre d'établissements et le nombre d'habitants du centre-ville et son évolution, et comparaison avec le niveau national.

23/ Répartition par secteurs d'activité des établissements de pieds d'immeuble avec devanture dans le centre-ville et son évolution.

24/ Taux de vacance des commerces dans le centre-ville, et comparaison avec le niveau national.

25/ Répartition indépendants / enseignes des commerces du centre-ville, et comparaison avec le niveau national.

26/ Taux de renouvellement (part des commerces implantés sur la centralité depuis moins de x ans) ie. l'ancienneté des commerces du centre-ville comparée à celle des commerces du reste de la ville, et comparaison avec le niveau national.

27/ Préviation de renouvellement des commerçants : part des commerçants de la centralité âgés de plus de 55 ans (perspectives de rotation).

28/ « Indice de densité du petit commerce » donnant un ratio entre le nombre de petits commerces et le nombre d'habitants, et son évolution, puis comparaison avec le niveau national.

29/ « Indice de densité commerciale » des grandes surfaces de périphérie sur la commune comparé à la moyenne nationale, puis comparaison avec le niveau national.

30/ « Indice d'équilibre petit / grand commerce », ratio entre petits commerces et grandes surfaces sur l'agglomération, et son évolution, puis comparaison avec le niveau national.

31/ Densité commerciale alimentaire : rapport entre le nombre de commerces alimentaires et la population de la commune exprimé pour 1 000 habitants.

32/ « Indice de diversité commerciale » qui évalue la répartition équilibrée des activités de commerce (alimentaire, textile...) par rapport à une répartition moyenne nationale.

33/ Indice de valeurs locatives (€/m²/an) des commerces du centre-ville comparé à celui des centres-villes en France en moyenne.

34/ Taux de présence des cafés-restaurants (CHR) du centre-ville sur l'ensemble des établissements, et comparaison avec le niveau national.

Attractivité :

35/ « Indice d'affluence » qui donne le ratio entre le nombre d'habitants du centre-ville et le nombre de personnes fréquentant en moyenne le centre-ville dans la journée, comparé aux moyennes nationales.

36/ Jour de la semaine et créneau horaire les plus fréquentés dans le centre-ville, comparés aux résultats des statistiques nationales.

37/ « Indice de compétitivité prix » des produits alimentaires comparant l'écart de prix moyen constaté entre ceux des supérettes et supermarchés installés dans le périmètre du centre-ville élargi à la première

couronne urbaine et ceux des hypermarchés implantés dans la zone de chalandise périphérique, et comparaison de cet écart avec l'écart moyen constaté nationalement.

D'autres thèmes, données et indicateurs peuvent être proposés par les sociétés qui candidatent à l'appel à projet.

5.4. Zones géographiques concernées.

La difficulté repose dans le fait que les données attendues dans le tableau de bord, doivent être renseignées sur le périmètre géographique du centre-ville.

Pour être utiles, elles doivent aussi bien souvent être comparées à la commune.

Or, la notion de centre-ville n'est pas renseignée comme un périmètre défini dans les bases de données ouvertes au public. Le découpage même du centre-ville n'est pas toujours clair, y compris dans les communes où il peut varier selon que l'on prenne seulement le cœur historique ou qu'on l'élargisse au pourtour urbanisé au XXème siècle ou au boulevard périphérique quand il y en a un.

Donc cela suppose de déterminer une règle qui permette, à distance, d'isoler la partie du centre-ville de chaque commune, sur la même base.

5.5. Possibilités de comparaison des indicateurs.

L'indicateur seul est peu parlant s'il n'offre pas des possibilités de comparaison.

Il faut donc une échelle de comparaison pour permettre à chaque ville de se situer.

Ceci suppose que le tableau de bord présente une échelle simple pour ne pas compliquer la lecture générale.

Il convient donc d'intégrer un moyen de constater d'un seul coup d'œil le niveau de la ville par rapport aux standards :

- un indice type base 100,
- et/ou des pictogrammes + = - par exemple,
- et/ou des codes couleurs, rouge / orange / vert par exemple.

D'une façon générale, on retrouve de nombreux besoins de comparaisons :

- dans la comparaison entre le centre-ville et le reste de la commune,
- dans l'évolution sur plusieurs années (3 ans, 5 ans...),
- dans la comparaison avec des moyennes qui peuvent être nationales, régionales et départementales.

Puis il y a aussi la possibilité de créer des typologies de villes, par taille par exemple, pour comparer un centre-ville avec la moyenne d'autres qui lui ressemblent.

Exemple :

- villes de moins de 50 000 habitants,
- villes de 50 000 à 150 000 habitants,
- villes de plus de 150 000 habitants.

5.6. Plateforme de consultation du tableau de bord et ergonomie de lecture par les villes.

Le tableau de bord prendra au final une forme numérique dans sa version de consultation qui se fera exclusivement en ligne.

Son design sera composé d'une trame unique et fixe pour toutes les villes. Cette trame sera complétée automatiquement par les données et indicateurs de la ville consultée et en fonction des requêtes sélectionnées.

Le tableau de bord sera accessible sur le site internet de l'association www.centre-ville.org.

La ville membre du Réseau de l'association Centre-Ville en Mouvement (de plus de 10 000 habitants) accèdera au tableau de bord de son centre-ville avec des codes d'accès qui seront donnés par le webmaster de l'association.

Une fois le tableau de bord ouvert, son design et sa facilité d'usage devront permettre un fonctionnement des requêtes et une compréhension facile des données par les utilisateurs que seront des Maires, adjoints, fonctionnaires administratifs, ou techniciens.

Le tableau de bord devra donc parler de lui-même comme un « Dashboard », avec une concentration des indicateurs sur une seule page, des graphiques simples, des pictogrammes explicites de couleurs, des compteurs type « tableau de bord de voiture »...

Dans l'esprit d'un « dashboard », le tableau de bord devra permettre de repérer en quelques secondes les points qui dysfonctionnent dans le centre-ville et les causes possibles.

La présentation différenciée des thèmes comme la population, le logement ou le commerce devra permettre à l'observateur de distinguer les choses.

On peut aussi imaginer de distinguer, selon les données et indicateurs retenus, ceux qui sont du ressort des « causes » (la plupart) de ceux qui sont du ressort des « conséquences » (exemples : la vacance, les chiffres d'affaires).

L'évolution des données sur plusieurs années doit aussi permettre un repérage rapide de la situation du centre-ville et des points à surveiller. Il en est de même pour la comparaison avec une échelle nationale ou les moyenne d'une même catégorie de ville, qui doit être facilitée pour pouvoir se positionner.

La représentation des indicateurs n'est pas nécessairement ou systématiquement un chiffre ou un pourcentage, cela pourrait aussi être un pictogramme ou un code couleur. Un code couleur en 3 niveaux de lecture par exemple : « rouge » pour alerter ou dire « mauvais », « orange » pour surveiller ou dire « moyen », et « vert » pour dire que tout va bien ou « RAS ».

6. Nombre de villes couvertes par le projet de tableau de bord

L'association Centre-Ville en Mouvement souhaite dans un premier temps mettre à disposition ce tableau de bord à ses adhérents. Il y a près de 600 villes membres du Réseau des Centres-Ville Durables et de l'Innovation aujourd'hui.

Mais les villes qui seront dans la cible de cet observatoire doivent avoir une certaine taille pour que les données statistiques existent ou soient significatives. En ciblant les villes de plus de 10 000 habitants, cela représente 119 communes en France.

A ce nombre, se rajouteront d'autres villes courant 2019 au rythme des inscriptions à l'association.

7. Types de sociétés recherchées

Pour réaliser ce projet de tableau de bord, deux types de sociétés sont recherchées :

- Fournisseur de données :
 - sociétés d'étude ou de conseil fournissant des données, les indicateurs, les moyennes, et leurs mises à jour.

- Intégrateur / développement informatique :
 - sociétés spécialisées dans le traitement des données et/ou le développement informatique et la mise en forme numérique, pouvant récupérer et assembler les jeux de données par ville, configurer le tableau de bord (dash board), programmer le traitement des requêtes des internautes par ville et le croisement des données, installer le tableau de bord / plateforme sur le site internet de l'association, réaliser l'interface de consultation avec les modules d'accès, et prévoir la mise à jour automatisée des données.

8. Nature de la proposition attendue des candidats à l'appel à projet

Il est demandé aux candidats de faire une proposition comprenant :

- un descriptif de la société,
- une reformulation du projet de tableau de bord souhaité par l'association,
- une vision stratégique et/ou technique sur la façon de montrer le projet de tableau de bord,
- les données ou indicateurs fournis pour 119 centres-villes, et leurs caractéristiques (source, mise à jour...),
- les échelles de comparaison fournies pour l'ensemble des critères proposés (moyennes nationale...) et le principe de comparaison (base 100...),
- le parti-pris pédagogique de présentation des données et indicateurs,
- le format ou logiciel utilisés pour les données et indicateurs,
- le rythme et modalités de mise à jour des données et indicateurs,
- le coût détaillé et les conditions éventuelles d'un partenariat mettant en avant la société par l'association auprès de ses interlocuteurs, dans ses supports de communication et lors des événements qu'elle organise,
- les conditions financières pour les années suivantes (sur 3 ans),
- les références de la société dans le domaine.

Pour les sociétés qui candidatent sur le volet informatique, il est demandé de préciser :

- le descriptif technique de leur solution, de l'intégration des données jusqu'à la plateforme de visualisation du tableau de bord,
- la représentation du tableau de bord et son fonctionnement,
- les modalités de mises à jour des données et indicateurs,
- les modalités de mise à jour ou d'évolution de la plateforme.

9. Partenariat

S'agissant d'une association à but non lucratif et d'un objectif d'intérêt général, le financement du projet de tableau de bord, est fondé sur un principe de partenariat.

Le principe est d'offrir en échange des données, indicateurs ou des prestations des sociétés, une possibilité de mettre en avant les sociétés partenaires sur le site de l'association, en particulier sur le tableau de bord qui sera en ligne, afin de permettre aux villes membres du Réseau des Centres-Villes Durables et de l'Innovation de commander directement des compléments d'étude aux fournisseurs partenaires s'ils le souhaitent.

Les contacts, site internet, résumé des prestations, voire grilles tarifaires des sociétés partenaires, seront directement visibles du tableau de bord pour faciliter un lien direct et rapide avec les villes intéressées.

Les sociétés seront également mises en avant dans les communications régulières et événements organisés toute l'année par l'association Centre-Ville en Mouvement et en particulier lors des Assises du Centre-Ville.

Les sociétés peuvent donc proposer un prix normal, ou un prix inférieur au prix normal moyennant des souhaits de promotion de leur activité par l'association, ou une gratuité totale moyennant des conditions de mise en avant encore plus importantes.

Le niveau de prix proposé spontanément par les sociétés est donc totalement lié à leur volonté commerciale et stratégie propre de développement sur le secteur des études auprès des collectivités ou de la redynamisation des centres-villes.

10. Date de remise des projets et calendrier

Les candidats doivent remettre leur proposition à l'association Centre-Ville en Mouvement avant le **21 septembre 2018 midi** par courrier ou mail (voir chap. contacts et adresse).

A l'issue, ils seront appelés par l'association pour organiser une réunion téléphonique ou « physique » afin d'échanger sur leur proposition.

Puis les sociétés seront appelées début octobre (date à préciser) à venir présenter leur offre devant une commission d'élus et de techniciens de l'association Centre-Ville en Mouvement à Paris.

Puis après une étape de négociation, et de sélection, des conventions de partenariat seront signées entre l'association et les sociétés retenues.

Une fois les conventions signées, un groupe de travail se mettra en place fin octobre 2018 avec l'association et les sociétés pour mettre en œuvre le projet. Ce groupe se réunira de manière régulière à Paris et sera piloté par l'association.

L'objectif est de réaliser une version opérationnelle du tableau de bord pour le 3^{ème} trimestre 2019 et de présenter une maquette en avant-première lors de l'évènement national qui se tiendra à Aix-en-Provence les 31 janvier et 1^{er} février 2019 « Les Rencontres de l'observatoire de la gestion de centre-ville » organisé par l'association.

11. Contacts et adresse

Les réponses à l'appel à projet doivent être adressées à :

Association Centre-Ville en Mouvement
Monsieur Pierre Creuzet
39 ter avenue Lénine
92000 NANTERRE
...

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter directement pendant la période de consultation de l'appel à projet les deux personnes suivantes :

Pierre Creuzet
Directeur-fondateur de Centre-Ville en Mouvement
pierre.creuzet@centre-ville.org
Fixe : 01 47 21 50 40

Albane Réal
Directrice des opérations
albane.real@centre-ville.org
Fixe : 03 26 25 64 49